



Chaque Teenager sélectionné pour tous les concerts, stages, sorties ou tournées s'engage à respecter le [règlement interne](#) de l'A.C.D.P.A., règlement soumis à l'[approbation écrite](#) des parents pour les mineurs.

## Règlement Intérieur de l'A.C.D.P.A.

### 1. Retards et Absences

Au delà d'un nombre maximum de 3 absences justifiées par année scolaire la sélection pour les spectacles sorties stages tournées sera de fait impossible.

Les retards réguliers qui ont été constatés pendant les années scolaires précédentes aux répétitions et pendant certaines tournées relèvent d'un manque de respect évident pour les formateurs dans le cadre d'une action qui se veut volontaire de part et d'autre. Ils sont inacceptables. Les horaires sont décidés en commun et ceci pour permettre les meilleurs résultats de notre action.

Les **répétitions du samedi sont donc programmées à 14h30** : à 14h 40, les portes des salles de répétitions seront fermées et aucun participant ne sera plus admis.

Cet article du règlement vaut pour tous les autres rendez-vous donnés en cours d'année. (studio, sorties etc.)

Horaires habituels : 15h00 - 19h00... volontiers modulés par groupes : 15h à 17h pour les plus jeunes, et 15h à 19h pour les plus âgés.

### 2. Portables, ...

Aucun portable, console de jeu vidéo, lecteur Mp3 ou assimilé ne sera toléré pendant les répétitions.

Ceux-ci seront systématiquement confisqués et ne seront rendus qu'aux parents.

Idem pour les élastiques et chewing-gum (qui, eux, ne seront pas rendus !)

### 3. Langage

L'action Teenager se veut représentative d'une autre vision des banlieues. Les dérapages de langage auxquels nous avons assisté lorsque le groupe était en vase clos et tout autant lorsque celui-ci était en public pendant certaines tournées d'été de la part de nouveaux membres et hélas aussi d'anciens membres est inacceptable. Si certains ne se sentent pas capables de parler correctement dans le groupe et en public et donc d'avoir un minimum d'éducation et de respect envers eux-même et envers les autres, nous n'aurons aucune possibilité de les garder dans le groupe.

### 4. Chahuts

L'action Teenager est définie comme la rencontre entre un auteur musicien et son équipe, appelés "encadrement", et des adolescents issus de tous les milieux, défavorisés ou non. Les disciplines pratiquées sont: le chant, la danse, la musique, la comédie. et plus généralement les métiers de la scène. Ces disciplines sont enseignées dans les conservatoires, écoles de musiques, chorales et diverses associations.

Au-delà de ces disciplines les plus de l'action Teenager sont :

- La modicité de la participation financière des familles.**
- Le suivi individualisé de chaque participant.
- La création d'un spectacle original en présence de l'auteur.
- La possibilité pour les teenagers de faire régulièrement des spectacles d'application en public et des tournées.

Ces divers points essentiels, nous amènent à travailler d'une façon "professionnelle" qui ne permet pas les

chahuts et discussions en aparté, bruyantes ou chuchotées pendant les répétitions instrumentales ou vocales, qu'elles soient individuelles et devant les autres, ou répétitions du groupe.  
Ces attitudes relèvent de la même façon que pour les deux autres articles précédemment signifiés, du manque de respect des teenagers les uns envers les autres et des teenagers envers les encadrants. Elles ne seront désormais plus tolérées.

**Comme précisé dans notre lettre de rentrée de septembre, le non respect répété de ces trois clauses entraînera sans préavis et par simple lettre recommandée l'exclusion définitive des membres concernés.**  
Ces trois premiers articles renforcent de fait les paragraphes 6 et 7 de notre règlement.

## 5. Documents

Les documents qui sont remis régulièrement à tous les membres ont pour objet l'information sur les diverses étapes de notre action et le suivi des programmes.

Les lettres d'informations concernent les horaires, les dates de stages ou de répétitions, assemblées générales et diverses manifestations.

Le suivi des programmes concerne les grilles, partitions, textes de comédie ou des chansons.

**La rédaction et la diffusion des ces documents demandent une somme non négligeable de travail qu'il convient de respecter.** Il est donc indispensable que chaque teenager tienne à jour l'ensemble de ces documents et les ait en sa possession à chaque répétition, stage ou sortie. Il est aussi indispensable que chaque parent de Teenager mineur en ait connaissance au moins pour tout ce qui concerne les lettres d'information.

**L'absence systématique ou répétée de ces documents lors des répétitions et autres manifestations (autorisations parentales par exemple lors des sorties ou stages) pourra constituer un motif d'exclusion sans préavis et ceci par simple lettre recommandée.**

## 6. Vêtement de scène

La recherche des tenues de scène se fait tout au long de l'année en concertation avec l'ensemble des éléments Teenager. Une fois définie les teenagers sont tenus d'apporter ces tenus de scène à chaque fois que cela leur sera demandé, spectacle ou répétitions spéciales.

## 7. Participation active

Participation active au montage, démontage, installation et maintenance du matériel, dans la mesure de ses capacités et en fonction des tâches qui lui sont attribuées.

## 8. Respect des horaires

**Respect des horaires de repos**, notamment après l'heure de l'extinction des feux dans les chambres, où les teenagers s'engagent à respecter le sommeil des autres (dans leur chambre et fortiori dans celle des autres.)  
Respect des horaires de repas ou de départ d'activités.

## 9. Respect de l'image

Respect de l'image de l'équipe par un bon comportement dans tous les lieux publics où se trouvent les teenagers, scène, coulisses, lieux de spectacles, lieux d'hébergements et de restaurations, sur le plan du langage et sur celui des attitudes (démonstrations exagérées d'affinités ou d'affections).

**Si l'action Teenager tient à favoriser la mixité des groupes, elle ne peut en aucun cas servir de prétexte à des relations intimes pendant les hébergement, des stages ou tournées ou tout autre événement lié à l'action Teenager dans le cadre de ACDPA**

## 10. Respect de l'hygiène

Respect de l'hygiène du groupe à savoir :

Pas de tabac, d'alcool ou autres produits illicites dans le cadre des activités du groupe, ou sous la responsabilité de l'A.C.D.P.A.

**Hygiène corporel et propreté : vêtements, chaussures (odeurs etc..).**

## 11. Matériel

Précautions par rapport au matériel qui lui est confié ou mis à disposition :

**Les représentations et spectacles nécessitent un matériel coûteux et fragile** (micros, instruments, câbles etc.) qu'il faut manipuler avec précautions. De même les véhicules dans lesquels s'effectuent les voyages appartiennent à l'association ou sont des véhicules personnels prêtés par des salariés ou membres de l'association. **Il convient d'en prendre soin, de ne pas manger ou boire dans les voitures, etc...**

## 12. Informations

**Informations préalables** aux responsables du groupe des particularités individuelles médicaments, nourritures, allergies etc. qui doivent être prises en compte lors d'un séjour organisé par l'A.C.D.P.A.

## 13. Parents

### Les décisions artistiques

Les choix des rôles et des sélections sont du seul ressort des encadrants ACDPA représentés par un(e) aîné(e) des teenagers, le(la) responsable danse, et le directeur artistique.

Les parents, qui seront tenus informés de l'évolution artistique et comportementale de leur enfant en cours

d'année, s'engagent à ne pas intervenir et à respecter ces sélections.

#### **Répétitions**

Les répétitions ne sont pas publiques, mais les parents sont les bienvenus à tous les spectacles se déroulant sur la commune de Sarcelles.

#### **Spectacles Stages ou Tournées**

Nous ne pouvons, sauf arrangements préalables et spécifiques, accueillir les parents lors de spectacles (Hors Sarcelles).

De même, il n'est pas possible, à un teenager, de se soustraire à la vie du groupe au cours d'une tournée lors de la visite annoncée de parents sur des lieux de spectacles.

**Le non-respect de ce règlement reviendrait, de la part du signataire,  
à se retirer de l'équipe Teenager.**

---

## **Fiche d'inscription**

(à ramener impérativement complétée et signée pour la première répétition)

**Nom, Prénom :**

**Date de naissance :**

**Téléphone :**

**Je désire participer à l'action Teenager menée par l'A.C.D.P.A. pour la saison 2017-2018.**

L'action Teenager, menée par l'A.C.D.P.A, est une expérience fondée sur la découverte du monde artistique par la participation des stagiaires à la création ou la réalisation d'une ou de plusieurs comédies musicales.

C'est aussi une expérience humaine qui tend à favoriser l'ouverture vers un groupe quel qu'il soit ou plus simplement l'ouverture vers l'autre.

Le choix des textes d'auteur en français et le choix des styles musicaux abordés (multiples et divers) s'est révélé lui aussi un facteur d'ouverture vers la culture française ou européenne (les chansons sont en effet traduites en allemand, espagnol, anglais).

Le principe de faire participer les jeunes, non seulement à toutes les fonctions artistiques, chant danse, comédie, mais aussi à toutes les phases techniques des spectacles : montage et démontage du matériel à chaque concert ou répétition, relève d'un choix pédagogique.

Comme dans n'importe quelle activité collective (club de sport, école de musique, de théâtre etc.), l'assiduité aux répétitions est le meilleur gage de succès pour chaque élément du groupe.

La sélection concernant les éventuelles tournées d'été ou spectacles importants tient compte de la motivation non seulement des enfants et adolescents mais aussi de celle de leurs parents.

**Il est donc capital que l'expérience Teenager ne soit pas ressentie par les adolescents et surtout par leurs parents comme un simple club ou les jeunes viennent pour s'amuser, mais comme une réelle expérience artistique et sociale voulue par les adolescents et les parents.**

L'expérience, aujourd'hui confirmée par vingt sept années de pratique, a en effet prouvé dans la quasi totalité des cas une amélioration générale du comportement de l'enfant ou de l'adolescent , tant sur le plan relationnel que sur le plan scolaire.

**La signature de l'accord parental vaut engagement à respecter le règlement de l'A.C.D.P.A. ci-joint, à garantir l'assiduité des enfants et adolescents aux répétitions, tournées, etc... et à prévenir les responsables en cas d'absence d'un enfant ou adolescent pour cause de maladie, examen scolaire ou autre raison importante.**

Enfin, il est souhaitable que les familles, dans la mesure de leur disponibilité, assistent régulièrement aux spectacles auxquels participent leurs enfants à Sarcelles (invitations systématiques à tous les spectacles) et encouragent leurs enfants à faire preuve de régularité dans leurs efforts.

Chaque famille peut consulter aussi souvent qu'elle le désire les responsables de l'association, ou directement le conseil d'administration par e-mail ([www.acdpa.net](http://www.acdpa.net) > Association > Administration) et doit le faire dès qu'une question ou un problème se pose.

L'adhésion à l'A.C.D.P.A., percevable **au plus tard un mois après l'arrivée du jeune dans l'association**, ou le 15 décembre pour les anciens adhérents. Elle couvre l'année scolaire en cours et l'assurance pendant les périodes de

vacances scolaires, il est donc important que chaque accord parental couvre, dans la durée, la saison engagée.

Le déroulement précis de l'action est établi chaque début de trimestre, sur la base...

- d'une répétition hebdomadaire, plus des séances de studio en semaine ou séances pratiques sur instruments de musique selon les options, besoins et disponibilités de chacun,
- stages durant (au moins) la moitié des petites vacances scolaires, tournée d'été d'environ trois semaines (plus, certaines années). **La participation à ces stages et tournées extérieures à Sarcelles est de l'ordre 8 euros par jour et par personne +/- transport.**

Il vous sera remis pour chaque opération: une fiche technique de déroulement, une évaluation du coût réel de participation par jour et par personne, une autorisation spécifique.

**Pour les mineurs, l'autorisation des parents est indispensable à l'inscription.**

Je soussigné(e) ..... autorise mon fils / ma fille.....

à participer aux activités organisées par l'A.C.D.P.A.

J'autorise notamment mon fils / ma fille à voyager dans des véhicules particuliers de responsables, de membres ou de parents de membres de l'A.C.D.P.A pour se rendre sur les lieux des spectacles et pour tout autre déplacement nécessaire.

J'ai bien noté que **la cotisation annuelle est de 20 Euros + 15 euros** de participation au matériel C.D Teenager, et qu'**une participation journalière de l'ordre de 8 euros sera demandée pour les stages, tournées, etc... se déroulant hors Sarcelles.**

La cotisation et les différentes participations devront être réglées dans les meilleurs délais.

D'autre part, aucune rémunération ne sera versée à mon fils / ma fille dans le cadre des spectacles.

J'autorise également la diffusion de photos et représentation de mon fils / ma fille et l'autorise à participer à des interviews radio ou télévision dans le cadre de la diffusion et de la promotion du spectacle.

La participation implique l'assiduité aux répétitions, stages, etc.... Un planning est communiqué régulièrement. En cas d'impossibilité, merci de prévenir à l'avance.

Pour les stages extérieurs et les tournées qui feront l'objet d'autorisations spécifiques, je fournirai tous les compléments d'informations qui me seront demandés **concernant, notamment, la santé ou les particularités de mon fils / ma fille et autorise l'A.C.D.P.A à apporter les soins nécessaires et à permettre l'intervention chirurgicale et l'anesthésie en cas de nécessité.**

Date :

Signature du participant

Signature des parents (pour les mineurs)

Adresse :

Téléphone :

### **Association Citoyenne pour le Développement de la Personnalité Artistique**

**adresse postale** : 49 rue de la Fraternité 95190 Goussainville Tél. : 01 39 88 50 83 Fax. : 01 39 88 77 79

Tél. mobile : 06 82 95 10 16 E-mail : [acdpa@sfr.fr](mailto:acdpa@sfr.fr) Site : [www.acdpa.net](http://www.acdpa.net)

**ATTENTION l'adresse "[acdpa@aol.com](mailto:acdpa@aol.com)" a été piratée en décembre 2013**

**Ne répondez à aucune demande émanant de cette dernière !!!**

*(Siège social : Maison de quartier des vignes blanches 95200 Sarcelles)*

[Retour au haut de la page](#)

[Accueil](#) | [Association](#) | [Teenager](#) | [Jean Luc Salmon](#) | [Nos Partenaires](#)

[A.C.D.P.A.](#)



[Webmestre](#)

© 2005-2017 [www.acdpa.net](http://www.acdpa.net)